

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON - M. Gérard SEIMBILLE - Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU  
Mme Stéphanie VON EUW - Mme Christiane FRANCHETTE – Mme Claude VALANTIN –  
M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE – Mme Noëlle GRIMBERT - M. Jean-Paul NOWAK -  
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON - M. Yannick BETHERMAT – Mme Monique LEFEBVRE -  
Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - M. Emmanuel  
PEZET – Mme Véronique LAVERT - Mme Dominique ALLAIRE – Mme Hélène BRUN –  
Mme Christiane REYMOND – Mme Fatiha BOUGARA – Mme Corinne BRAMI – Mme Bénédicte ARIES  
Mme Nicole LE LOCH - M. André GOUDARD – M. Jean-François LEVEQUE.

M. David GUILLOT est arrivé à 21 h 30.

**MEMBRE ABSENT :**

M. François DI GIAMBATTISTA.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

M. Emmanuel SIOU – Mme Dominique TOURNAIRE – M. Patrick VARAUT – Mme Karine BUSZKA –  
M. Christian MONGONDRY.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Claude VALANTIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2007**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2007.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

#### **TRAVAUX DE RESTAURATION DES ABSIDIOLES ET DE LA FAÇADE DU CHEVET DE LA CATHÉDRALE SAINT-MACLOU – LOT N° 3 – COUVERTURE – PASSATION D'UN AVENANT N° 1**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de restauration des absidioles et de la façade du chevet de la cathédrale Saint-Maclou pour le lot n° 3 - couverture.
- 2- AUTORISE** le Maire à le signer.
- 3- DIT** que l'avenant n° 1 entraîne une moins value de 19 452,00 € HT soit 23 264,59 € TTC fixant le montant total du marché à la somme de 73 041,40 € HT soit 87 357,51 € TTC.

#### **ORGANISATION DE CLASSES DE DECOUVERTE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2007-2008 PASSATION D'UN AVENANT N° 3**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché public relatif à l'organisation de classes de découverte pour les années 2007-2008 signé avec la ligue de l'enseignement du Val-d'Oise.
- 2- AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 3.

#### **TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – LOT N° 1 – MENUISERIES EXTERIEURES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de rénovation dans les bâtiments communaux – lot n° 1 – menuiseries extérieures avec la société THAREAUT pour un montant de 52 808,19 € HT soit 60 543,67 € TTC.
- 2- DIT** que les dépenses afférentes à ce marché sont prévues au BP 2007.

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle – lot n° 1 – voiries et réseaux divers avec la société COCHERY pour un montant de 759 916,03 € HT soit 908 859,57 € TTC
- 2- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle – lot n° 2 – éclairage public – basse tension avec la société FORCLUM pour un montant de 153 521,50 € HT soit 183 611,71 € TTC
- 3- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle – lot n° 3 – espaces verts – mobilier urbain avec la société VERT LIMOUSIN pour un montant de 130 054,50 € HT soit 155 545,18 € TTC
- 4-**DIT** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2007.

## **CONTRAT D'ABONNEMENT AUX SERVICES PARKFOLIO POUR LA GESTION DES HORODATEURS – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le contrat d'abonnement aux services PARKFOLIO pour la gestion des horodateurs
- 2- **DIT** que le contrat d'abonnement est conclu pour 59 horodateurs
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'abonnement avec la société PARKFOLIO
- 4- **DIT** que la ville versera à la société PARKFOLIO une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 258,79 € HT par horodateur soit 15 268,61 € HT pour les 59 horodateurs,
- 5- **DIT** que les dépenses afférentes à ce contrat sont prévues au BP 2007, sous l'imputation suivante : chapitre 11 - nature 6042 - fonction 822 - enveloppe 12290.

## **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE SUR LES QUARTIERS DES LARRIS MARADAS – LOTS N° 1-4-6-10-13-14-15-16-17 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 1 fondations spéciales avec la société SONDEFOR pour un montant de 59 594,50 € HT soit 71 275,02 € TTC.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 4 étanchéité avec la société BECI BTP pour un montant de 78 391,27 € HT soit 93 755,96 € TTC.
- 3- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 6 menuiseries extérieures aluminium occultations avec la société PLASTALU pour un montant de 101 822,00 € HT soit 121 779,11 € TTC.

**4- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 10 agencement office de réchauffage avec la société LE CLOAREC pour un montant de 10 124,00 € HT soit 12 108,30 € TTC.

**5- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 13 revêtement de sols souples avec la société OMNI DECOR pour un montant de 12 991,50 € HT soit 15 537,84 € TTC.

**6- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 14 peinture miroiterie avec la société SOCAPE pour un montant de 19 200,00 € HT soit 22 963,20 € TTC.

**7- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 15 faux-plafonds avec la société MARISOL pour un montant de 21 600,00 € HT soit 25 833,60 € TTC.

**8- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 16 espaces verts avec la société S.A. SEVOISE pour un montant de 12 993,30 € HT soit 15 539,99 € TTC.

**9- AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de construction d'une structure sur les quartiers des Larris-Maradas pour le lot n° 17 ascenseur avec la société EURO ASCENSEUR pour un montant de 27 773,47 € HT soit 33 217,07 € TTC.

**10- DIT** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2007.

## **APPROBATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- FIXE** les conditions de recrutement de l'emploi d'animateur de l'architecture et du patrimoine (emploi à temps complet de catégorie A) par contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

**2- FIXE** la rémunération sur la base de l'indice brut 379, indice majoré 349 correspondant au 1er échelon d'attaché de conservation du patrimoine.

**3- DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2007 et suivants.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- ADOPTE** le tableau des emplois modifié par les transformations suivantes :

- 5 emplois de gardiens de police municipale en brigadier de police municipale
- 1 emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe en assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

**2- DIT** que le nombre total des emplois permanents de la ville reste fixé à 559.

**3- DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2007.

## **CREATION DE POSTES DE GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION 2006 AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le maire à solliciter la participation financière du conseil général du Val-d'Oise aux charges de fonctionnement occasionnées par l'extension des forces de police municipale de la commune de Pontoise, au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 29 711,65 €.

## **CHANGEMENT D'APPELLATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DES MARADAS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le changement d'appellation des établissements scolaires « école maternelle et élémentaire des Maradas », situés sis rue des Maradas, qui seront regroupés à compter de la rentrée scolaire 2007-2008 sous l'appellation « école primaire des Maradas »

## **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ACTUELLEMENT PRIVEES DU QUARTIER DE LA CITADELLE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal de Pontoise des voies du quartier de la Citadelle :

- rue du Vexin,
- rue Claude Debussy,
- rue du Bastion
- et rue Ludovic Piette

2- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires à la signature des actes authentiques de cession des voies à la ville de Pontoise.

## **MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT – FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2007**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1 – **APPROUVE** la fixation des tarifs de droits de place concernant les marchés d'approvisionnement pour l'année 2007, comme suit (étant précisé que les droits de place sont constitués par le prix journalier multiplié par le nombre de jours de marché. Les sommes dues par les commerçants (droits ou taxes) sont majorés des taxes fiscales en vigueur, notamment la taxe sur la valeur ajoutée) :

## TARIFS HORS TAXES DES DROITS DE PLACE 2007

<b>Places couvertes</b>	
les deux premières places, chacune	3,29 €
les deux suivantes	4,05 €
les suivantes, chacune	4,83 €
angle	1,66 €
<b>Places découvertes</b>	
le mètre linéaire de façade	1,41 €
<b>Commerçants non abonnés</b>	
supplément par mètre linéaire de façade	0,59 €
<b>Droits de déchargement</b>	
par véhicule ou par remorque	1,67 €
<b>Taxe d'animation</b>	
par mètre linéaire	0,38 €
<b>Gardiennage</b>	
par véhicule	2,5 €

2 – **APPROUVE** l'application du tarif d'animation à l'ensemble des marchés de la ville.

### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR ACTIVITES JEUNESSE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la décharge de responsabilité du régisseur « activités jeunesse » et lui accorde une remise gracieuse d'un montant de 115.60 €.

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'association des villes et pays d'art et d'histoire pour 2007 ainsi que le versement d'une cotisation de 1 003,87 euros à cette association.

2- **DIT** que cette dépense est prévue au BP 2007, sous l'imputation : enveloppe 10882 - chapitre 011 nature 6281 - fonction 33.

**DOSSIERS AVEC DEBAT** (Art. 10 du règlement intérieur)

### **CONSTRUCTION DU FUTUR PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN DU CENTRE-VILLE DESIGNATION DU JURY DE MAITRISE D'OEUVRE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du jury de maîtrise d'oeuvre.

2- **DESIGNE** comme suit les cinq membres titulaires pour siéger au sein du jury de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur parking souterrain du centre-ville :

mesdames Christiane FRANCHETTE, Nicole LE LOCH  
messieurs Gérard SEIMBILLE, Marc FARGE, Emmanuel SIOU

3- **DESIGNE** comme suit les cinq membres suppléants pour siéger au sein du jury de maîtrise d'œuvre :

mesdames Annick DUPAQUIER, Stéphanie VON EUW, Armelle LEGRAND-ROBERT,  
Corinne BRAMI  
monsieur Emmanuel PEZET.

4- **DIT** que les membres ainsi désignés ont voix délibérative.

### **ADOPTION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1 – **DECIDE** que le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité s'étend à l'ensemble du territoire communal.
- 2- **APPROUVE** la mise en place du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux selon ce périmètre.
- 3– **AUTORISE** le maire à exercer ce droit de préemption conformément à l'article L 2122-22-21° du code général des collectivités territoriales et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **REFORME DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le périmètre délimité par l'ensemble du territoire communal obligeant les pétitionnaires à déposer une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture.
- 2- **APPROUVE** le périmètre délimité par l'ensemble du territoire communal obligeant les pétitionnaires à déposer une demande de permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, quel que soit l'usage auquel elle est affectée.

### **REGLEMENT POUR LA RENOVATION DES VITRINES ET DES ENSEIGNES**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le projet de règlement régissant le dispositif en faveur des entreprises commerciales et artisanales de la ville de Pontoise pour la rénovation des vitrines et des enseignes.

2- **ACTE** la participation exceptionnelle de la ville en lieu et place de la CACP pour les commerces hors centre-ville.

3- **APPROUVE** le projet de convention individuelle ville / commerçant.

4- **AUTORISE** le maire à signer les conventions individuelles afférentes.

#### **APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE PARKING JEAN JAURES**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ADOpte** la fixation d'un nouveau tarif d'abonnement au parking Jean Jaurès pour la période du 25 août 2007 au 7 juillet 2008, comme suit :

**ABONNEMENT E Droit d'entrée limité à la journée (7h à 20h) sauf dernier étage**

Chaque année : du 25 août au 7 juillet de l'année suivante      204.85 € HT    245.00 € TTC

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SEAML SAINT-MARTIN**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la SAEML Saint-Martin et autorise le maire à la signer.

2- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 37 500 € à la SAEML Saint-Martin en vue de la réalisation de travaux de mise aux normes de l'installation électrique.

#### **PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA REGION DE PONTOISE**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

1- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2007 à intervenir entre la Ville et « L'amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise », et autorise le maire à la signer.

2- **APPROUVE** le versement à l'association d'une subvention de 110 000 €.

#### **FRAIS D'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** à compter de la rentrée 2007-2008, la fixation à 1 080 € des frais de scolarité applicables aux enfants accueillis dans les établissements scolaires Pontoisiens et résidant dans d'autres communes (membres ou non de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise).

2- **AUTORISE** le maire à signer les conventions devant intervenir avec les autres communes, sur la base de cette estimation du coût des frais de scolarité et du modèle de convention.



**3- AUTORISE** le maire, dans les cas où la différence entre le nombre d'enfants accueillis et le nombre d'enfants poursuivant leur scolarité dans la ville partenaire est nulle ou faible, à signer des conventions prévoyant la gratuité réciproque de l'accueil d'enfants.

**4-APPROUVE** à compter de la rentrée 2007-2008, la tarification des activités périscolaires dans le cadre des conventions pour l'accueil réciproque d'enfants dans les écoles maternelles et élémentaires.

Frais de restauration scolaire par jour	7,19 €
Frais d'accueil matin ou soir par jour	Matin : 5,87 € Soir : 11,48 €
Frais d'étude / ateliers du soir par jour	Études : 2,14 € Ateliers du soir : 8,63
Classe d'environnement par séjour	110 % du montant du séjour (frais administratifs compris)
Centre de loisirs par jour	28,43 €

**5- DIT** que les tarifs des frais de scolarité et des activités périscolaires seront réactualisées chaque année par délibération du conseil municipal.

#### **PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE (AFIP)**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- APPROUVE** la convention d'objectifs à intervenir avec l'association pour la formation et l'insertion Professionnelle (AFIP) du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 décembre 2007 pour la poursuite des ateliers informatiques dans le quartier des Louvrais.

**2- AUTORISE** le Maire à la signer.

**3- APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 280 € à l'AFIP.

**4- DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2007, sous l'imputation suivante : enveloppe 6628 – chapitre 65 – nature 6574 – fonction 422.

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVEC**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- APPROUVE** le versement d'une subvention de 19 192 € à l'association AVEC (Agir pour la Valorisation de l'Emploi et de Compétences) pour l'année 2007.

**2- DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2007, sous l'imputation : enveloppe 4805 – chapitre 65 – nature 6574 – fonction 90.

## **PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE AU CENTRE FAMILIAL DES CORDELIERS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- APPROUVE** le projet d'accompagnement à la scolarité au centre familial des Cordeliers, tel que décrit dans le document.

**2- AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions suivantes :

1500 € auprès de l'Etat dans le cadre du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité),  
1795 € auprès de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du CLAS,  
2795 € auprès du conseil général du Val-d'Oise dans le cadre du contrat d'initiatives ville qualité (CIVIQ 2).

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME DE PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- EMET** un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'office de tourisme de Pontoise pour compléter la participation de ce dernier au financement d'une plaquette d'information des visites guidées thématiques des villes de Cergy et Pontoise.

**2- DIT** que cette dépense est prévue au BP 2007, sous l'imputation : enveloppe 4802 chapitre 65 nature 6574 - fonction 95.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 15 JUIN ET LE 3 SEPTEMBRE 2007**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

### **DECISION N° 182/2007**

Passation d'un marché public pour les travaux de renforcement des structures métalliques de l'école Jules Verne à Pontoise, avec la société FREYSSINET FRANCE.  
Montant du marché : 55 865,76 € TTC.

### **DECISION N° 183/2007**

Avenant n° 3 au contrat n° 24647 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base, version utilisations moyennes sis 34 rue Alexandre Prachay à Pontoise.  
Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

### **DECISION N° 184/2007**

Contrat d'abonnement au service de production, transport et distribution d'énergie calorifique de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sis PE113 B groupe scolaire des Larris, avec la société CYEL.  
Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

**DECISION N° 185/2007**

Contrat d'abonnement au service de production, transport et distribution d'énergie calorifique de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sis PS24 groupe scolaire des Maradas et logements, avec la société CYEL.

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

**DECISION N° 186/2007**

Convention de mise à disposition de l'Apostrophe / Théâtre des Louvrais dans le cadre des représentations du gala de fin d'année de l'association ADME les 6,7 et 8 juin 2007, avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise.

Dépense de 3 731,08 € TTC.

**DECISION N° 187/2007**

Convention de mise à disposition de l'Apostrophe / Théâtre des Louvrais dans le cadre des représentations du gala de fin d'année de l'association ADAGIO les 23 et 24 juin 2007, avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise.

Dépense de 4 404,23 € TTC.

**DECISION N° 188/2007**

Contrat de cession de droit dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume Apollinaire le 28 juillet 2007, avec l'association CORRELATIONS.

Dépense de 400,00 € TTC.

**DECISION N° 189/2007**

Passation d'un avenant n° 1 au marché public concernant l'organisation de séjours vacances été pour l'année 2007 – lot n° 2 : séjour vacances pour des jeunes de 6/12 ans – multi-activités à la montagne.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 190/2007**

Passation d'un marché public pour l'achat de véhicules neufs, avec la société ROUSSEAU CERGY-PONTOISE.

Montant total du marché pour le lot n° 1 : 59 324,01 € TTC.

Montat global des prestations pour le lot n° 2 : 11 326,99 € TTC.

**DECISION N° 191/2007**

Passation d'un marché public concernant la fourniture de boissons, avec la société PRODIREST.

Marché fractionné à bons de commande.

**DECISION N° 192/2007**

Passation d'un marché public pour l'achat d'articles d'habillement pour la police municipale, avec la société PROMO COLLECTIVITES.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 5 000,00 € HT et un montant maximum de 40 000,00 € HT par an.

**DECISION N° 193/2007**

Passation d'un avenant n° 1 au marché public d'achat d'articles d'habillement pour les agents de la police municipale, avec la société PROMO-COLLECTIVITES.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 194/2007**

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des places du Souvenir, du Petit Martroy et du Grand Martroy, avec le groupement ETUDE ZURBAINES.

Montant du forfait provisoire de rémunération : 169 025,17 € TTC.

**DECISION N° 195/2007**

Contrat de prestation de service d'un dispositif préventif de premiers secours pour la fête nationale 2007, avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses Environs (APCCPE).  
Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 196/2007**

Passation d'un avenant n° 1 au marché de fourniture et pose d'une ligne de self dans les écoles Jean Moulin et Maradas à Pontoise, avec la société C2M.  
Nouveau montant du marché : 23 294,53 € HT.

**DECISION N° 197/2007**

Contrat de prestation de service pour une représentation de danse et de musique africaines pour le chant des Moineaux du 5 juillet 2007, avec l'association SOUNDIATA PERCUSSIONS.  
Dépense de 900 € TTC.

**DECISION N° 198/2007**

Contrat de prestation de service pour une démonstration de capoeira pour le chant des Moineaux du 23 août 2007, avec l'ASSOCIATION CULTURELLE BRESILIENNE.  
Dépense de 200 € TTC.

**DECISION N° 199/2007**

Contrat d'achat de prestation de service dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, avec l'association AES DANA.  
Dépense de 400 € TTC.

**DECISION N° 200/2007**

Convention pour le tournage du téléfilm « Séraphine » le 2 juillet 2007, avec la société TS PRODUCTIONS.  
Recette de 830 €.

**DECISION N° 201/2007**

Contrat n° PON 208 07 2538 concernant le prêt de véhicule type autocar sans chauffeur avec la société LOCATION DES CARS MARIE pour la période du 9 au 16 juillet 2007.  
Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 202/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mlle Aurélie LATUR pour une durée de deux mois, à compter du 1er juillet 2007 jusqu'au 31 août 2007.  
Recette mensuelle de 397,06 €.

**DECISION N° 203/2007**

Passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière de Pontoise, avec le Cabinet ART PAIS.  
Montat des honoraires : tranche ferme : 9 149,40 € TTC et tranche conditionnelle : 2 392,00 € TTC.

**DECISION N° 204/2007**

Passation d'un marché public pour le désherbage de la voirie et du cimetière à Pontoise, avec la société ARALIA.  
Montant global des prestations : 9 623,59 € TTC.

**DECISION N° 205/2007**

Passation d'un marché subséquent à l'accord cadre relatif à la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces, avec la société PEPINIERES IMBERT.  
Montant total du marché : 3 599,55 € TTC.

**DECISION N° 206/2007**

Convention pour le tournage du téléfilm « Faubourg 36 » le 12 juillet 2007, avec la société GALATEE FILMS.

Dépense de 830 €.

**DECISION N° 207/2007**

Contrat de prestation de service pour un concert pour le chant des Moineaux du 23 août 2007, avec l'association MUSIQU'ASSOCIEES.

Dépense de 1 540 €.

**DECISION N° 208/2007**

Contrat de prestation de service pour une représentation de danse pour le chant des Moineaux du 17 juillet 2007, avec l'entreprise d'animation artistique PASCAL ROCHE.

Dépense de 885,60 €.

**DECISION N° 209/2007**

Contrat d'achat de prestation de service dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, avec la compagnie LES PRODUCTIONS SIMON DU FLEUVE.

Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 210/2007**

Convention de prestation dans le cadre d'un atelier vitrail lors de la journée du patrimoine du 16 septembre 2007, avec l'entreprise PASSION VITRAIL.

Dépense de 740 € TTC.

**DECISION N° 211/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Béatrice PELLETIER, pour une durée d'un an du 16 juillet 2007 au 16 juillet 2008.

Recette mensuelle de 330,31 €.

**DECISION N° 212/2007**

Contrat pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours lors du banquet organisé pour les Seniors le 28 octobre 2007 au hall Saint-Martin, avec l'association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses Environs (APCCPE).

Dépense de 160 €.

**DECISION N° 213/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle pour les représentations du spectacle déambulante « Si Saint-Louis m'était conté » dans le cadre des journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2007, avec la COMPAGNIE NAGANANDA.

Dépense de 6 200 € TTC.

**DECISION N° 214/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre des visites guidées humoristiques de Gilles Bataille le 16 septembre 2007 dans le centre ville de Pontoise, avec EUROPARTISTES.

Dépense de 1 213,25 € TTC.

**DECISION N° 215/2007**

Contrat de prestation de service pour une animation musicale pour le chant des Moineaux du 19 juillet 2007, avec Monsieur LUIS CORVADA SEPULVEDA, musicien appartenant au groupe « Mademoiselle de Bucarest ».

Dépense de 250 €.

**DECISION N° 216/2007**

Contrat de prestation de service pour une animation musicale pour le chant des Moineaux du 19 juillet 2007, avec Madame Valérie NICOLAS, musicienne appartenant au groupe « Mademoiselle de Bucarest ».  
Dépense de 250 €.

**DECISION N° 217/2007**

Passation d'un marché relatif à la fourniture de matériels de nettoyage, d'entretien et fournitures d'accessoires, avec la société ALLO DICS.  
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 2 000,00 € HT et un montant maximum de 30 000,00 € HT par an.

**DECISION N° 218/2007**

Passation d'un marché relatif à l'acquisition de mobilier pour les groupes scolaires, avec la société CAMIF COLLECTIVITES.  
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 20 000,00 € HT et un montant maximum de 80 000,00 € HT par an.

**DECISION N° 219/2007**

Contrat de prestation de service pour une animation musicale pour le chant des moineaux du 19 juillet 2007, avec Monsieur Frédéric MARQUES.  
Dépense de 250 €.

**DECISION N° 220/2007**

Contrat de prestation de service pour une animation musicale pour le chant des moineaux du 19 juillet 2007, avec Monsieur Charles HELUIN.  
Dépense de 250 €.

**DECISION N° 221/2007**

Passation d'un avenant n° 2 au contrat de location pour fontaines à eau, avec la société AUTOBAR.  
Montant annuel de l'avenant : 1 974 € TTC soit 2 360,90 € TTC.

**DECISION N° 222/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Frédérique GIERCZAK.  
Recette mensuelle de 252,21 € du 26/07/07 au 25/01/08.

**DECISION N° 223/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Myriam LAHROUSSI.  
Recette mensuelle de 252,21 € du 26/07/07 au 25/01/08.

**DECISION N° 224/2007**

Passation d'un avenant n° 2 au contrat multirisques des communes n° 22 178 731 ZR avec AZUR ASSURANCES, portant sur des modifications de superficie dans le patrimoine immobilier de la commune.  
Dépense de 2 157,720 €.

**DECISION N° 225/2007**

Passation d'un contrat de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux d'aménagement de la place Charles de Gaulle, avec le Cabinet SOCOTEC.  
Montant du forfait provisoire des honoraires : 6 219,20 € TTC.

**DECISION N° 226/2007**

Contrat n° 2399 avec la société EURO ASCENSEURS pour l'entretien d'un monte-handicapés hydraulique de 250 kg situé à la salle des fêtes.

**DECISION N° 227/2007**

Contrat n° 2292 avec la société EURO ASCENSEURS pour l'entretien d'un monte ascenseur électrique de 630 kg situé à la maison de quartier des Louvrais.

Dépense de 1 392,00 € HT.

**DECISION N° 228/2007**

Contrat de cession de droits de représentation et de reproduction d'oeuvres photographiques avec Monsieur Lucien Grès, photographe auteur indépendant, dans le cadre de l'exposition sur les grilles de l'hôtel de ville du 10 septembre au 30 novembre 2007 et dans le cadre de la promotion de la ville de Pontoise dans ses supports de communication municipaux.

Dépense de 2 499 € TTC.

**DECISION N° 229/2007**

Contrat concernant l'organisation du marché de l'art au Dôme, avec la société SOMAREP.

La ville de Pontoise prend à sa charge directement les frais de location et de nettoyage du Dôme ainsi que les frais de communication.

**DECISION N° 230/2007**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche de musiciens dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007, avec le GUSO (Guichet Unique Spectacle Vivant).

Dépense de 450,41 €.

**DECISION N° 231/2007**

Convention avec Madame HAMIDI concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe HEMET.

Recette de 60,00 € TTC.

**DECISION N° 232/2007**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'une conteuse dans le cadre de la journée du patrimoine du 16 septembre 2007, avec Madame Brigitte MOUTON.

Dépense de 217,44 € TTC.

**DECISION N° 233/2007**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle de Laura HERTS le 9 septembre 2007 au Dôme, avec Monsieur Olivier CHEVREUIL.

Dépense de 1 200 € TTC.

**DECISION N° 234/2007**

Passation d'un marché relatif à la fourniture et à la pose de clôture au terrain de sport du plateau Saint-Martin, avec la société SPIROS.

Montant global des prestations : 65 614,95 € TTC.

**DECISION N° 235/2007**

Contrat de location et de maintenance matérielle XEROX avec la société ES-SYSTEMES.

Dépense supplémentaire sur le contrat initial de 9 759,36 € TTC et de 2 389,61 € TTC.

**DECISION N° 236/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association LE RIRE VOYAGEUR, dans le cadre du spectacle de Laura Herts le 9 septembre 2007 au Dôme.

Dépense de 3 268,50 € TTC.

**DECISION N° 237/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association COMPAGNIE DU CERCLE, dans le cadre de l'intervention du conteur Jacques Combe à l'occasion de la journée du patrimoine du 16 septembre 2007.  
Dépense de 1 160,50 € TTC.

**DECISION N° 238/2007**

Contrat avec la société AFI, concernant la maintenance sur le logiciel du logement Péléhas.  
Dépense supplémentaire sur le contrat initial de 1 148,16 € TTC.

**DECISION N° 239/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Aurélie LATUR.  
Recette mensuelle de 498,43 € du 1er septembre 2007 au 1er septembre 2008.

**DECISION N° 240/2007**

Convention de formation professionnelle avec AGYSOFT, concernant la participation de trois agents de la collectivité à une formation du logiciel MARCO, gestion des marchés publics – Module « Procédures ».  
Dépense de 2 000,00 € TTC.

**DECISION N° 241/2007**

Contrat d'engagement pour la « visite guidée du Port en bateau » à Dunkerque, pour les Seniors de plus de 60 ans de la ville de Pontoise le 23 août 2007.  
Dépense de 7 € TTC par personne sur une base d'un groupe de 62 personnes.

**DECISION N° 242/2007**

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles dans le cadre de l'animation « Choco-lecture » de la bibliothèque annexe de Marcouville, avec l'association LES MELANGEURS.  
Dépense de 350 € TTC.

**DECISION N° 243/2007**

Contrat de cession de droit avec l'OFFICINA, Atelier Marseillais de Production, dans le cadre du concert de Oneira Trio le 6 octobre 2007 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 2 000,00 € TTC.

**DECISION N° 244/2007**

Préemption par la commune de Pontoise des parcelles AK n° 167, 165 et 164 sises 12 bis, 18 et 20 rue Lemercier à Pontoise.  
Dépense de 211 000 €.

**DECISION N° 245/2007**

Convention de formation avec ASCOFORMA, concernant la participation de trois agents de la collectivité à une formation à la conduite d'une grue hydraulique de chargement avec passage des tests du CACES 390.  
Dépense de 1 840 € TTC.

**DECISION N° 246/2007**

Contrat de prestation de service avec le groupe TEXAS LINE pour ses indemnités de transport dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007.  
Dépense de 107,59 €.

**DECISION N° 247/2007**

Contrat de prestation de service avec M. Ralph ADAM, musicien du groupe « Texas Line » pour une animation musicale dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007.  
Dépense de 153 €.



**DECISION N° 248/2007**

Contrat de prestation de service avec M. Olivier ROBINEAU, musicien du groupe « Texas Line » pour une animation musicale dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007.

Dépense de 153 €.

**DECISION N° 249/2007**

Contrat de prestation de service avec M. Nicolas BRAVIN, musicien du groupe « Texas Line » pour une animation musicale dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007.

Dépense de 153 €.

**DECISION N° 250/2007**

Contrat de prestation de service avec M. Jean-Marc HEBERT, musicien du groupe « Texas Line » pour une animation musicale dans le cadre du chant des moineaux du 9 août 2007.

Dépense de 183 €.

**DECISION N° 251/2007**

Contrat avec la société A6 CMO, concernant la maintenance logicielle des applications Info Tech (taxe habitation), Info Tep (taxe professionnelle), Info Tef (taxe foncière) et Agde (observatoire économique).

Dépense de 1 315,60 € TTC.

**DECISION N° 252/2007**

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël dans les crèches de Pontoise, avec LE THEATRE A SORNETTE.

Dépense de 470 € TTC.

**DECISION N° 253/2007**

Contrat de prestation de service avec l'entreprise FIZZ ANIMATION, dans le cadre de la sonorisation de la journée du patrimoine du 16 septembre 2007.

Dépense de 762 € TTC.

**DECISION N° 254/2007**

Convention de prestation avec l'Association Départementale de Protection Civile du Val d'Oise dans le cadre d'une prestation pour la journée du patrimoine du 16 septembre 2007.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 255/2007**

Convention de prestation avec l'entreprise Patrick DALLANEGRA dans le cadre d'une animation de calligraphie sur parchemin lors de la journée du patrimoine du dimanche 16 septembre 2007.

Dépense de 600 € TTC.

**QUESTIONS DIVERSES****REHABILITATION DES FAÇADES ET DE LA COUVERTURE DU CLOCHER DE LA CATHEDRALE SAINT-MACLOU – DEMANDE DE SUBVENTION****LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention de l'Etat (au titre de la réserve parlementaire).

**REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE L'HERMITAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2008 DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val d'Oise au titre de la programmation 2008 des constructions scolaires du premier degré, aux taux de 35 % du montant HT des travaux dans la limite de 8 000 € par classe existant dans l'école, dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire de l'Hermitage.

---

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

---

Affiché le :

**Pour le maire empêché  
L'adjoint délégué**